Dîner privé à l'Élysée, contrat Rafale et 1,65 million pour un film de Julie Gayet : l'affaire explosive qui embarrasse Hollande

27/05/2025 à 13h27



Selon *Libération*, une information judiciaire pour « corruption », « trafic d'influence » et « blanchiment » est en cours depuis 2021 autour du financement du film *Tout là-haut* (2017), coproduit par Julie Gayet, compagne de François Hollande. Ce long-métrage a reçu 1,65 million d'euros d'une société liée au conglomérat indien Reliance, lui-même impliqué dans un contrat de 7,8 milliards d'euros pour la vente de 36 Rafale à l'Inde, signé en 2016 sous la présidence de Hollande.

La justice s'interroge sur un possible conflit d'intérêts : Julie Gayet affirme ne pas savoir que Reliance était partenaire du contrat d'armement, déclarant avoir appris son implication via *Mediapart* fin 2017. Le groupe indien n'apparaît pas dans les documents officiels de coproduction ; un montage avec une société d'investissement française, agissant « pour le compte » de Reliance, a été mis en place.

Un dîner privé à l'Élysée le 12 juin 2016, en présence du président et d'Anil Ambani (PDG de Reliance), intrigue les enquêteurs. Gayet assure qu'« il n'y a eu aucune discussion

autour des Rafale » ni du film. Pourtant, des SMS échangés entre elle et Ambani entre 2020 et 2022 laissent entrevoir une relation plus suivie qu’elle ne le prétend. La coproductrice du film affirme, de son côté, qu’Ambani s’adressait uniquement à Julie Gayet, semblant « en représentation auprès de la compagne du Président ».

Un volet fiscal ajoute au trouble : une filiale française de Reliance, initialement redressée de 153 millions d’euros, n’a finalement payé que 7,4 millions après une négociation qualifiée « d’exceptionnelle » par un haut fonctionnaire de Bercy, sans preuve de fraude mais entachée d’« erreur technique ».

Aucune mise en examen n’a été prononcée à ce jour. François Hollande, protégé par l’immunité présidentielle, n’est pas concerné juridiquement.